

du peuple pour travailler à un plan de constitution représentative. Les chargés d'affaires de la république française somment le gouvernement de Berne de se dissoudre; et le 18, ils signifient à la Suisse entière de se soumettre à une constitution démocratique. Le 1<sup>er</sup> mars, les hostilités commencent entre les Français et les Bernois. Au mois d'avril, les petits cantons sont envahis par les Français; le 12 avril, se forme à Aarau une assemblée nationale, composée d'abord des députés de dix cantons, et à laquelle vinrent se joindre avant la fin de septembre ceux de toutes les autres parties de la Suisse, à l'exception des Grisons. Dès ce moment, la république helvétique eut un gouvernement unitaire. Aarau devint le siège du directoire helvétique et des corps législatifs, jusqu'au 20 septembre 1798 que le gouvernement fut transféré à Lucerne.

#### MOEURS. — CARACTÈRES. — COUTUMES.

Dans l'Argovie, les cimetières sont entretenus avec un soin pieux. Chaque tombe est surmontée d'une croix doublée en cuivre où se lit le nom du défunt. Sur cette plaque est gravée une sentence tirée des livres saints. Parmi plusieurs épitaphes, nous avons remarqué celle d'une jeune fille, morte à Aarau à quatorze ans, *tendre fleur, flétrie au matin de la vie, pourrenaître dans le printemps éternel.*

Près de chaque monument funéraire, dans les cimetières catholiques, est placé un bénitier avec une touffe de roses, de saxifrage, d'immortelles et de radiaire des Alpes. Quand une jeune fille meurt, elle est conduite à la tombe par ses compagnes vêtues de blanc et ceintes d'écharpes noires.

Un usage commun en Suisse comme dans toute l'Allemagne se retrouve ici. A chaque heure de la nuit, un crieur public fait entendre ces mots: «Écoutez mes paroles; il est neuf heures; éteignez la lumière et le feu, et que Dieu et la sainte Vierge vous protègent!» Ce qui a donné lieu à cette coutume, c'est la fréquence des incendies dans un pays où toutes les habitations étaient jadis construites en bois de sapin et recouvertes de bardeaux en place de tuiles. La peinture que Tacite a faite, dans son livre des *Mœurs des Germains*, des habitations de ces peuples, peut s'appliquer aux maisons de quelques cantons de la Suisse. «Ils habitent des villages qui ne se composent pas, comme les nôtres, d'édifices contigus: chacun a son toit séparé, soit pour prévenir les incendies, soit qu'ils ne sachent pas bâtir autrement. Comme ils ne connaissent ni le mortier, ni la brique, ils emploient toujours les mêmes matériaux dans leurs constructions, sans avoir égard ni à l'élégance, ni à la commodité.»

Autrefois, presque toutes les maisons de l'Argovie avaient une enseigne peinte sur la façade du bâtiment. Les unes étaient formées des armoiries du propriétaire, les autres de quelques traits historiques. L'imagination du peintre faisait les frais de la plupart. Au lieu de demander la maison de M. un tel, on disait: Où est la Cloche d'argent, la Tête d'Holopherne, l'Ane musicien, le Guillaume Tell. La ville de Baden avait un hôtel dont l'enseigne était un renard prêchant aux poules. On remarqua à la diète de 1519 qu'on y avait logé le nonce du pape, Jean-François Bonhomme, évêque de Verceil, ce qui donna dans les cantons matière à force plaisanteries. Ces enseignes armoriées sont encore en usage dans beaucoup de communes de l'Argovie,

Les habitans de Biberstein et de ses environs sont laborieux, économes; mais on leur reproche un amour excessif des procès. Les discussions sont pour eux une sorte de plaisir et de délassement. Témoin ce mot d'une paysanne, interrogée si elle avait de quoi vivre elle et sa famille, et qui répondit naïvement: «Oui, Dieu merci; et encore au bout de l'an, nous reste-t-il de quoi faire un petit procès pour nous récréer pendant l'hiver.»

#### VILLES. — BOURGS. — VILLAGES.

AARAU, chef-lieu du canton, fut fondée au X<sup>e</sup> siècle, par les comtes de Rohr, et obtint des ducs d'Autriche de grands privilèges dont elle jouit sous la domination de Berne. Rodolphe de Hapsbourg, devenu empereur, accorda aux habitans d'Aarau, le droit de n'être interrogés par aucun autre juge que leur avoyer; de ne subir de châtement que ceux qu'on infligeait dans les villes impériales; de pouvoir poursuivre sur les territoires étrangers quiconque aurait attenté à leur liberté ou à leurs personnes. La ville, heureusement située et bien bâtie, est arrosée par des eaux courantes qui contribuent tout à la fois à sa propreté et à son ornement. Depuis 1799, où elle fut pendant quelques instans capitale de la république helvétique, elle a reçu de grands embellissemens. On a fait disparaître plusieurs constructions qui en déparaient l'aspect, et le cimetière public a été éloigné. Aarau peut contenir quatre mille âmes. Sa coutellerie jouit, même à l'étranger, d'une grande réputation. On y trouve des fabriques de coton, de rubans et d'acide vitriolique; une fonderie de canon, des tanneries considérables. M. M. Herzog et compagnie possèdent une belle filature. M. Sauerlander est un des imprimeurs les plus distingués du pays: de ses presses sont sortis une foule d'ouvrages remarquables, entre autres les œuvres d'Henri Zschokke, et les *Méditations pieuses*, qu'on trouve jusque dans